

OBJET : M.2024.009C – Marché de prestation de service pour la télésurveillance des bâtiments communaux– Approbation.

Le Maire de la Commune,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la commande publique et notamment son article R.2122-3,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 10 janvier 2024 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

CONSIDERANT la nécessité de renouveler le contrat de télésurveillance des bâtiments communaux,

VU l'appel d'offre envoyé par mail le 03 novembre 2023 à différents prestataires,

VU le rapport d'analyse d'offre en date 03 mars 2024.

VU le budget communal,

DECIDE

Article 1er. – De confier la prestation de service pour la télésurveillance des bâtiments communaux à la société FICHET-BAUCHE, sis 1 bis rue du petit Clamart – bâtiment G – VELIZY (78140).

Ce marché est conclu à compter de la date de notification du marché pour une durée de TROIS ans à compter de la date de signature. Il est reconductible par tacite reconduction pour DEUX périodes d'une année à la date de la notification.

Article 2.- Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la ville.

Article 3.- Il sera rendu compte de la signature de ces actes lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4.- Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Seine-et-Marne, Madame la Comptable des Finances publiques assignataire de Meaux et notifiée au représentant de la société FICHET BAUCHE.

Fait à Othis, le 18 mars 2024

Le Maire,

Viviane DIDIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703495-20240318-20240304-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2024